

# BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



## Dernière Heure | 18 mars 2020

**Volume 2 no 25 – 18 mars 2020**

*Coronavirus (COVID-19)*

### **Le gouvernement adopte un décret touchant ses employés**

Le gouvernement a adopté, le 15 mars dernier, un décret concernant les tâches pouvant être imposées à ses employés dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19).

Le décret prévoit notamment la mesure suivante :

*« Malgré les dispositions des conventions collectives applicables aux employés de la fonction publique, une personne peut être redéployée dans une autre fonction ou dans un autre lieu, selon les besoins, même si le niveau d'emploi applicable à celle-ci n'est pas respecté. »*

Ainsi, le gouvernement peut assigner un employé de la fonction publique dans une autre fonction ou dans un autre lieu de travail sans avoir à respecter le niveau d'emploi ni les dispositions de la convention collective.

Si vous êtes visé par une telle mesure, vous n'aurez pas le choix de vous y soumettre.

#### **Le SPGQ vous informe**

La situation évolue rapidement. Le SPGQ vous invite à consulter la page suivante (<https://spgq.qc.ca/directives-au-sujet-du-coronavirus/>) pour demeurer informé des plus récents développements.

N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou avec le SPGQ pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet. Notez cependant que compte tenu du volume de demandes, le temps de réponse du SPGQ pourrait être plus long qu'à l'habitude. Merci de votre compréhension.